

VOTEZ POUR CONSTRUIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 1^{ER} JUIN PROCHAIN

avant-propos

Depuis le 20 avril et jusqu'au 1^{er} juin, par correspondance, vote électronique ou sur place, vous avez voté ou vous allez le faire. Des réformes importantes ont été réalisées avec votre large soutien, d'autres sont en cours. Une génération nouvelle a la volonté de poursuivre sur le chemin engagé pour plus de démocratie, de justice, de clarté et d'efficacité au sein de la Scam. Une génération en prise directe avec les réalités – culturelles, structurelles, économiques, politiques – de la télévision d'aujourd'hui, de plus en plus difficiles, voire épuisantes. Que faire devant des portes qui se ferment pour ceux qui se font une idée responsable de leur métier ? Cette situation est le résultat de la marchandisation envahissante et incontrôlée de la télévision. Il faudra livrer de nouvelles batailles pour que de nouveaux équilibres se construisent dans l'ensemble de l'espace médiatique. Vincent Froehly a 39 ans. Il a choisi de s'exprimer, de travailler et de vivre en province. Il est aussi, et depuis longtemps déjà, un auteur réalisateur exigeant. La qualité de ses œuvres et l'originalité de sa démarche en apportent la preuve. Pourtant, comme la plupart des auteurs de sa génération, il se bat dans l'anonymat pour survivre. Nous vous livrons sa lettre et le texte qui l'accompagne... Édifiant !

Ange Casta, président de la Scam

COUP DE GUEULE



PAR VINCENT FROEHLY
cinéaste, réalisateur de documentaires, auteur de nombreux films dont *Le pays où vivait la terre*, primé au festival Cinéma du Réel.

Bonjour, voici mon texte. C'est le texte d'un homme en colère et en situation de survie totale. Je pense que ce texte correspond à ce que vivent les auteurs inscrits à la Scam, dans leur majorité et le plus grand nombre des réalisateurs de films documentaires.

Je viens d'un petit village du sud de l'Alsace. Je n'ai jamais eu aucun piston pour quoi que ce soit. Tout ce que j'ai pu réaliser je l'ai fait la plupart du temps dans les pires conditions. Ce que j'ai obtenu je l'ai obtenu seul.

Les sélections au Fipa ou au festival Cinéma du Réel par exemple ont été pour moi les plus grandes récompenses à mon travail. J'ai même obtenu un prix au festival Cinéma du Réel pour un long métrage documentaire de 90 minutes réalisé dans des conditions de précarité financière et technique extrêmes. Je pensais naïvement qu'enfin mon travail allait être reconnu aussi par ces chaînes riches dont le seul but devrait être de nous permettre de faire les plus beaux films de la terre et de porter au plus haut la création et la réflexion. **Je sais que vous allez couper, mais s'il vous plaît ne coupez pas trop ! Surtout pas les parties qui montrent que nous sommes rentrés en résistance et que notre colère peut aussi devenir violence...** Il faut que les riches, les nantis, les dirigeants sachent que cette colère qui vient des censures non dites et non avouées (artistiques et économiques), risque bientôt de nous pousser à bout. Notre culture, notre télévision et surtout nos films, nos créations, nos réflexions, nos œuvres... valent bien ce combat.

**LA TÉLÉVISION, NOTRE
TÉLÉVISION EST MALADE.
QU'ELLE SOIT PRIVÉE OU
PUBLIQUE ELLE RESSEMBLE
À UNE POUBELLE, DONT
LES RARES ÉLÉMENTS
COMESTIBLES SE TROUVENT
AU FOND, DANS LA TRANCHE
HORAIRE APRÈS 22 HEURES
ET AU-DELÀ DE MINUIT.**

Notre télévision a abandonné son originalité, sa curiosité, sa créativité, sa liberté de pensée et sa mission de service public. Quelques promesses d'argent venues de la publicité auront suffi à la faire basculer en faveur de l'Audimat, maître devant lequel ont décidé de plier tous les directeurs et présidents de chaînes.

Car qui veut, qui décide de cette télévision qui dépense en petits-fours dans une seule soirée mondaine, le budget de dix ou vingt documentaires produits en région ?

Certainement pas les producteurs, et encore moins les auteurs réalisateurs cinéastes. Je parle bien sûr des producteurs de films documentaires et surtout pas de ces producteurs-animateurs vedettes qui font leur fortune grâce à la douteuse bienveillance des télévisions privées et publiques. Je parle encore plus particulièrement des petites maisons de production indépendantes installées en région et qui fournissent un travail formidable, souvent en totale complicité avec les responsables de France 3 Régions.

Ces productions n'accèdent que très rarement aux diffusions nationales pour ne pas dire jamais. Cela aussi est scandaleux. Il est devenu évident qu'il y a encore des chasses gardées. Plus on est riche plus on prête de l'argent et on accorde des cases de diffusion.

Nous nous battons pour garder notre dignité de réalisateur, d'auteur, de cinéaste. Mais nous nous battons également pour redonner une fierté à cette télévision qui se prostitue... Nous en avons assez de cette télévision d'énarques, de directeurs commerciaux, de spécialistes en communication et en marketing qui entretiennent une misère intellectuelle, un tiers-monde culturel.

C'est cela qui est insupportable.

Où sont les ambitions de la politique culturelle

française, de l'« exception culturelle » sur laquelle nos dirigeants s'appuient pour se hausser un peu plus face aux autres nations du monde ? Les ravages de la réforme de l'intermittence du spectacle augmentent la dégénérescence des programmes. Nous étions intermittents et nous voilà précaires du spectacle, demain peut-être exclus. Comme d'autres je suis en train de devenir un clodo du spectacle. Les vrais intermittents disparaissent et les tricheurs, soit disant visés, s'adaptent... Pourquoi mourrons-nous ?

La première raison est économique. Actuellement il nous faudrait réaliser au moins deux films documentaires de 52 minutes pour parvenir à faire nos heures d'intermittence en dix mois. Nous en sommes loin souvent.

Il faut aussi redire à quel point la production en région est déconsidérée par les télévisions nationales. Localement nous obtenons 5 200 euros de la chaîne régionale pour produire un film. Les responsables de France 3 Régions ne peuvent rien de plus. L'argent est à Paris et on veut bien, dans ces conditions misérables, leur laisser développer, mais chez eux, une création documentaire.

Le CNC, de son côté, nous renvoie vers des financements par les instances régionales elles-mêmes très limitées et souvent sollicitées par les productions dites nationales. On tourne en rond.

Nous touchons là à la seconde raison, plus essentielle, plus vitale.

**NOUS, CINÉASTES ET
AUTEURS, DONNONS TOUT
CE QUE NOUS POUVONS
POUR TENTER DE SAUVER
UNE QUALITÉ DANS NOS
CRÉATIONS, EN ESPÉRANT,
NAÏVEMENT PEUT-ÊTRE,
CONTRIBUER À DONNER UN
PEU PLUS DE SENS À CETTE
TÉLÉVISION.**

Mais comment assurer encore cette qualité alors que nous tournons de plus en plus seuls, sans preneur de son, sans cadreur, sans équipe ! Les Assedic et le groupe Sony sont devenus les plus

grands producteurs de films documentaires en France. C'est cela la réalité. En région nous pouvons défendre encore une certaine liberté de création, mais à quel prix ! Peut-être parce que les responsables des chaînes régionales ont compris ce que leurs aînés nationaux ne veulent plus comprendre : c'est la liberté de penser qui permet la liberté de créer.

Sexe, crimes, violence et foot à toute heure du jour et de la nuit et l'Audimat sera assuré ; les recettes publicitaires aussi.

Est-ce vraiment de ce monde dont nous rêvons ? Si nous cessons de créer, notre vie d'auteur n'a aucun sens ! Nous refusons de devenir des bêtes aveugles qui exécutent, soumises à l'argent et à ses commandements. C'est pour cela qu'il ne faut pas être dupe de cette TNT qui n'est qu'un leurre, où l'on se contentera surtout de diffuser et de rediffuser, qui servira le marché, pas du tout les auteurs et la création. Ils pourront bien offrir en pâture au peuple 10 ou 1 000 chaînes de plus. Pour montrer quoi ? Encore et toujours le même dérisoire...

La TNT créera peut-être quelques emplois supplémentaires, pour les techniciens issus des BTS audiovisuels, ces fabriques à intermittents... L'argent pour produire, lui, va ailleurs. Sait-on que les chaînes proposent de 500 à 1 000 euros de salaire à un auteur pour concevoir et réaliser un documentaire de 52 minutes qui demandera plusieurs mois de travail !

Nous autres créateurs, avons finalement, avec entêtement, beaucoup plus d'ambition pour notre télévision que les dirigeants de ces télévisions... ou que nos hommes politiques.

Je vais vous proposer une idée révolutionnaire : que les producteurs produisent avec courage, que les diffuseurs diffusent une création plus libre et plus originale, qu'ils comprennent que ces auteurs français, cinéastes, réalisateurs, représentent une vraie richesse pour leur pays, et qu'on leur donne enfin les moyens de créer avec un peu plus de sérénité. Ce serait un monde merveilleux que celui là... Où nous pourrions vivre vraiment...

Car cette révolte, comme toutes les révoltes, se voudrait constructive. Mais je rêve, c'est de l'utopie. Ne dit-on pas pourtant que l'utopie c'est quelquefois la réalité de demain... ?

Diderot et la Scam s'adressent aux hommes...

Dans sa lettre aux auteurs datée du 5 avril dernier, le président de la Scam dresse le bilan de deux années de travail. En dernière page de cette lettre, les deux

affiches qui ont été plébiscitées par un grand nombre d'auteurs. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire, n'hésitez pas à le demander.

information :
service communication
01 56 69 58 09
communication@scam.fr

PAR **NINO KIRTADZÉ**

réalisatrice, auteur du film

Un dragon dans les eaux pures du Caucase

(Brouillon d'un rêve et Grand Prix
au festival Visions du Réel de Nyon)

CINEMA DU REEL

Être juré dans un festival représente toujours une grande responsabilité et une interrogation, sur soi-même et sur le monde, tout au long de ce voyage dans l'expression cinématographique de la réalité qui nous entoure.

À quelques jours de l'ouverture, **Marie-Pierre Duhamel-Muller**, déléguée générale du festival a déclaré, en accueillant son jury international : « Vous ne verrez pas de naturalisme ici. Nous avons privilégié les films offrant des propositions de cinéma et pas uniquement l'habile enregistrement ou un « assemblage » de la réalité. Les réalisateurs sélectionnés ont cherché à donner une forme à leur sujet et à aller au-delà de l'écriture réaliste traditionnelle ».

Ce fut son message de bienvenue au documentaire qui ose, qui s'invente dans la force de son travail sur l'écriture et qui, de plus en plus, réclame sa place à côté de la fiction.

Dès les premiers jours du festival, jury et public ont admiré la grande honnêteté de choix du comité de sélection.

Le Cinéma du Réel a frappé le public et le jury par la force et la violence du récit filmique. Ce fut le cas de *Tropico de Cancer* d'**Eugenio Polgovsky** (Prix Joris Ivens). *Yanmo* (Mise en eau) de **Li Yifan** et **Yan Yü** (Prix international de la Scam) nous a fait découvrir un grand roman de destins face à une catastrophe inéluctable. L'étonnant conte philosophique rempli de tendresse *El Cielo gira* (Le Ciel tourne) de **Mercedes Alvarez** (Grand prix du Cinéma du réel).

L'image, le pouvoir de l'image étaient au centre de notre questionnement. Comment dans un monde inondé d'images vides on devient à son tour une image dépourvue de sens (*November* de **Hito Steyerl**).

Le film de **Tamara Trampe** et **Johann Feindt Weisse Raben**, *Alptraum Tschetschenien* (*Les Corbeaux blancs, le cauchemar tchéchène*), Grand prix des Bibliothèques, ravive le lien entre l'image et les destins tragiques liés à cette image. Le film nous plonge dans le gouffre abyssal de la guerre en Tchétchénie, nous faisant entrevoir les différents cercles de son insondable enfer.

La sélection internationale offrait une large variété de sujets et

d'expressions filmiques : des tableaux impressionnistes, comme *Za wydma* (*Derrière la dune*) de **Jerzy Kowynia**, ou *Azrak-ramadi* (*Bleu gris*) de **Mohamad Al Roumi**, avec leur force envoûtante de « chansons sans paroles ». On s'attardait dans un jardin de pierres ou dans les grottes du Brésil pour entrevoir le jeu imaginaire d'êtres à part (*Le Vieil homme et son jardin de pierres* de **Parviz Kimiavi** et *L'Ame des os* de **Cao Guimaraes**).

On faisait face à l'impitoyable cruauté de mondes parallèles (*Voisins* de **Rouven Rech** et *Tropico de Cancer* d'**Eugenio Polgovsky**) qui, même en se croisant, ne se regardent jamais. On pénétrait dans l'univers fragile des êtres de *To Kouti* (*La Boîte*) de **Eva Stefani**, Prix du court métrage ou *Madame B* de **Thomas Sipp**, on découvrait la saga intime de trois générations aux États-Unis en quête de rêves et d'utopies qui ont marqué l'histoire *Following Sean* de **Ralph Arlyck**. Dans tous ces films, on percevait l'auteur et sa recherche de formes nouvelles et cinématographiques. Marie-Pierre et son équipe, étaient présentes tout au long du festival, pour soutenir et accompagner chaque film, chaque réalisateur. Entre le public et ces cinéastes venant des quatre coins du monde, ce fut un échange riche de créativité, d'énergie, d'expérience professionnelle et d'émotions, échange dont le jury fut lui-même imprégné.

À l'unanimité avec **Jia Zhangke**, **Ross McElwee**, **Werner Dütsch** et **Françoise Collin** nous avons décerné les prix à des premiers films de jeunes réalisateurs (à l'exception du Prix du court-métrage). La qualité et la force des films seuls, dictant nos choix.

Je fus particulièrement heureuse de remettre le prix international de la Scam aux jeunes cinéastes chinois, car cela représentait aussi un signe de bienvenue dans une société d'auteurs française. Comme le dit Marie-Pierre à la fin du festival, « les plus beaux et les plus fructueux échanges entre les cinéastes sont là où différentes cultures se croisent, c'est pour cela que l'ouverture vers l'international est importante ». Étant géorgienne en France et représentante de la Scam dans son jury international, je ne peux qu'être d'accord.

Un coup de pouce... réussi

Pour amplifier son action d'aide à la création et de soutien aux auteurs, la Scam a lancé une nouvelle forme de rencontre professionnelle au dernier Fipa. Six auteurs en recherche de production et de diffusion ont présenté leurs projets documentaires. Lors d'une rencontre animée par **Françoise Wolff** et **Sylvain Roumette**, trois auteurs documentaristes ont trouvé un partenaire. **Marie-Hélène Rebois**, auteur de *La Mort du chorégraphe, noces d'or*, a adressé ces quelques mots à la Scam : « Sélectionnée parmi les lauréats de Brouillon d'un rêve, j'ai pu défendre moi-même ma démarche d'auteur et constater qu'elle pouvait être écoutée, même dans le contexte actuel de formatage des documentaires pour les chaînes de télévision. Très entourée par les amis de la Scam, ma solitude a momentanément fait place à un sentiment d'appartenance. Pouvons-nous ensemble devenir une force de proposition et de renouveau du documentaire ? L'expérience de Biarritz m'a rendu, l'espace d'une journée, confiance et envie de continuer. »

DROITS D'AUTEUR :

L'HEURE DES QUESTIONS ET DES INTERROGATIONS...

Qu'il semble loin le temps où Jacques Delors, président de la commission européenne, déclarait que la culture n'est pas un produit comme les autres. Il ne s'agit pas pour la Scam de prendre position dans le débat référendaire, mais à l'heure où l'Europe souhaite écrire un nouveau chapitre de son histoire, il est légitime pour une société d'auteurs de s'interroger sur le statut que l'Europe souhaite donner à ses auteurs et à ses cultures. Au-delà des majorités politiques, le libéralisme régit toutes les orientations législatives en matière de droit d'auteur. Dans ce domaine aussi, l'Europe prône la concurrence. État des lieux.

L'État français a été condamné par la Cour de justice européenne pour ne pas avoir, dans les temps impartis, transposé en droit interne la directive sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information. Mais cela devrait être bientôt chose faite puisque le projet de loi de transposition sera enfin débattu début juin prochain.

De quoi s'agit-il ? Où sont les points de blocage ou de remise en cause ?

L'objet de la directive est ambitieux, il s'agit de donner de nouvelles règles adaptées à la société de l'information, c'est-à-dire à une société éminemment marchande, dans laquelle l'évolution technologique ininterrompue multiplie à l'envi les outils servant à la création et à la production ainsi que les vecteurs d'exploitation des « contenus ».

À cette fin, le choix a été fait de rechercher une harmonisation minimale des législations des États membres en vue de susciter l'instauration d'un marché intérieur fondé sur une approche avant tout libérale (au sens économique du terme). Ainsi, les États membres ont été laissés libres de faire leur marché parmi une kyrielle d'exceptions au droit d'auteur, certaines confinant à l'absurde (« utilisation d'œuvres résultant de l'inclusion fortuite d'une œuvre dans un autre produit », « utilisation d'œuvres au cours de cérémonies religieuses »...) Néanmoins, certaines exceptions possibles s'avèreraient très fâcheuses pour les droits d'auteur. Heureusement, le projet de loi d'intégration en droit français reprend à minima la directive, grâce à la vigilance des ayants droit et à la fermeté du ministère de la Culture. Le droit français, protecteur des auteurs ne subit donc pas de bouleversement majeur ou critiquable en l'état du projet de loi.

Une certitude en tout cas : il n'y a pas lieu d'opposer « auteurs » et « consommateurs » (comme on dit volontiers aujourd'hui pour désigner « le public »), dont les auteurs recherchent au contraire l'approbation tandis qu'ils se nourrissent de leur création.

Le véritable enjeu est ailleurs, il est à rechercher du côté du monde industriel et de la chaîne de valeurs qui est en pleine recomposition.

Cependant, ceux qui souhaitent remettre en cause le droit d'auteur français vont tenter, lors du débat parlementaire,

d'obtenir par voie d'amendement, un affaiblissement des droits des auteurs et des autres ayants droit.

L'ouverture de deux brèches est notamment à craindre ; d'une part, la suppression des droits exclusifs en matière d'échanges d'œuvres numérisées sur Internet (« peer to peer »¹) au profit d'un seul droit à rémunération, et d'autre part, l'introduction de trois nouvelles exceptions aux droits des auteurs des arts visuels.

Concernant le « peer to peer », la menace redoutée est celle qui conduirait à rémunérer les auteurs sans autorisation, par une sorte de licence légale généralisée qui serait fixée par le Parlement ; l'exercice des droits à la française en serait alors fortement ébranlé, voire défiguré.

Par ailleurs, les exceptions aux droits des auteurs d'art visuel réclamées par certains éditeurs de presse sont totalement injustifiées : les éditeurs invoquent une insécurité juridique insupportable. Or, l'analyse des contentieux judiciaires démontre que les juges savent au cas par cas, établir un équilibre satisfaisant entre les intérêts des auteurs et ceux des diffuseurs. De surcroît, le recours à la gestion collective apporte toute la sécurité juridique dont les media ont besoin pour leurs activités.

Les diverses instances dont fait partie la Scam sont en veille permanente pour tenter de parer les coups et apporter des réponses inventives et concrètes aux défis technologiques, solutions qui puissent préserver les droits des créateurs et le terreau de la création sans brider indûment les nouveaux usages qui se font jour dans la société.

Autre sujet de préoccupation : nous découvrons dans le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, section 7, l'article III-176 suivant :

« Dans le cadre de l'établissement ou du fonctionnement du marché intérieur, la loi ou loi-cadre européenne établit les mesures relatives à la création de titres européens pour assurer une protection uniforme des droits de propriété intellectuelle dans l'Union, et à la mise en place de régimes d'autorisation, de coordination et de contrôle centralisés au niveau de l'Union. Une loi européenne du Conseil établit les régimes linguistiques des titres européens. Le Conseil statue à l'unanimité, après consultation du Parlement européen. »

Par « propriété intellectuelle », faut-il entendre la seule propriété industrielle ou au contraire, une harmonisation des législations qui s'inscrirait dans le droit de la concurrence ? Ces sujets ne manqueront pas d'être débattus.

Dernière préoccupation qui touche les créateurs en leur qualité d'auteurs : le fameux projet de directive Bolkestein que les Français découvrent seulement aujourd'hui, alors que la Coalition française pour la diversité culturelle avait alerté le gouvernement lors de son élaboration. Réglementation « horizontale » destinée à fluidifier le marché des services, mêlant dans la même approche concurrentielle et libérale, transports, assurances, services audiovisuels, condition des salariés collaborateurs de la création et gestion collective des droits ; la proposition pour exister doit encore passer le cap du Parlement européen et du Conseil. Le Gesac², dont la Scam fait partie, avait, en janvier 2004, identifié le problème et demandé l'exclusion de la gestion collective exercée par les sociétés d'auteurs.

Or, le gouvernement français — et il n'est plus le seul — réclame l'exclusion des services audiovisuels du champ de la directive. Il faut souhaiter qu'il puisse également en faire exclure l'activité de gestion collective car la Commission européenne s'apprête à adopter, dès octobre 2005, un projet de directive sur la gestion collective, directive sectorielle, verticale cette fois, portant sur la gestion de vos droits.

Sinon, il faut s'attendre à ce que le statut social des auteurs, salariés comme indépendants, soit tiré vers le bas et que la gestion collective se fasse « au plus offrant », c'est-à-dire que les sociétés soient mises en situation de se faire ouvertement concurrence, sur l'ensemble de l'espace communautaire, au bénéfice non pas des titulaires de droits mais des utilisateurs qui pourront solliciter des licences auprès de n'importe quelle société, nationale ou européenne, dès lors qu'elle proposerait des conditions moins chères d'accès au répertoire.

Plus que jamais, il faut donc alerter l'opinion et le pouvoir politique. C'est le défi que relève votre société.

1. « peer to peer » : réseau d'échange et de partage de fichiers entre internautes

2. Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs

ISAN, PLUS QU'UN SIMPLE NUMÉRO...

Un atout majeur a été créé pour contrôler et gérer la diffusion des œuvres audiovisuelles, en particulier dans l'environnement numérique : Isan. Il simplifie le processus d'analyse et d'exploitation des œuvres et permet des délais plus brefs dans la répartition des droits à condition d'être intégré dans la documentation informatisée fournie à la Scam par les diffuseurs. Isan – International Standard Audiovisual Number – désigne à la fois une norme, un réseau international d'agences et un numéro.

Le numéro Isan est un numéro unique et permanent d'immatriculation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il est comparable au numéro ISBN utilisé pour l'édition littéraire, et qui permet de répondre aux nécessités techniques et économiques modernes. Il facilite la détection, le repérage des exploitations d'une œuvre sur différents types de support. Chaque numéro Isan est complété des principales informations descriptives de l'œuvre audiovisuelle telles que le titre, le type d'œuvre, le réalisateur, l'année de production, la durée, les principaux interprètes, etc. Le numéro Isan doit être demandé par le producteur et attribué à toutes les étapes de la préparation, de la production ou de l'exploitation de l'œuvre. Ce numéro se limite à l'identification de l'œuvre, il est déclaré et enregistré par le producteur et ne peut préjuger des droits relatifs à l'œuvre audiovisuelle immatriculée.

La norme Isan, identifiant de l'œuvre, est destinée à être utilisée :

- dans les différents contrats de production audiovisuelle ;
- sur les différents supports physiques d'exploitation de l'œuvre (cassette, DVD, etc.) ;
- dans les flux de diffusion numérique de l'œuvre ;
- pour la protection des œuvres audiovisuelles en opérant un marquage des œuvres ;
- à l'occasion de tout échange d'informations de diffusion et d'exploitation des programmes.

L'agence française Isan. La première agence d'enregistrement Isan a été créée en France en novembre 2004, dans le cadre d'un partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la SACD et la Scam, et en association avec les organisations de producteurs de cinéma et de télévision. Sa mission principale est l'enregistrement des œuvres audiovisuelles et l'attribution de numéros aux producteurs pour chaque œuvre.

Aujourd'hui des agences sont créées en Suisse, en Espagne, aux États-Unis, au Canada ou en Australie. Elles sont partie intégrante de l'Isan-IA – International Agency – créée à l'initiative des organisations internationales de producteurs et d'auteurs qui siègent à Genève. Cette agence a en charge la gestion centralisée des numéros Isan et le contrôle des agences d'enregistrement des œuvres.

L'agence internationale et l'agence française sont des organismes à but non lucratif dont les coûts de fonctionnement sont financés par les membres fondateurs et par les déclarants. Pour obtenir les tarifs appliqués et les modalités d'immatriculation, contacter la Scam ou l'agence Isan.

information :

- agence française Isan c/o Procirep : 01 53 83 91 59
accueil@france-isan.org – www.france-isan.org
- Scam, Jean-Serge Biron :
01 56 69 58 62 – jean-serge.biron@scam.fr

Freebox signe un accord avec les sociétés d'auteurs

Freebox a signé un accord d'autorisation pour la diffusion de programmes audiovisuels avec la Sacem, la Sacd, la Scam et l'Adagp. L'accord, conclu en mars dernier, autorise Freebox, dans le cadre de son offre de télévision numérique, à puiser dans les répertoires de ces sociétés pour en diffuser les œuvres, en contrepartie d'un pourcentage sur les recettes d'abonnement. Freebox permet à ses abonnés d'accéder notamment à plus de cent cin-

quante chaînes de télévision sur ADSL en qualité numérique.

Cet accord prouve une nouvelle fois que notre législation sur le droit d'auteur est adaptée aux défis lancés par les évolutions technologiques. Elle permet en effet, aux sociétés de perception et de répartition de droits, d'apporter des réponses aux nouveaux diffuseurs, sans rien céder pour autant sur la protection des droits des auteurs et de la création.

JOURNALISTES DE PRESSE ÉCRITE : REJOIGNEZ LA SCAM

Les journalistes ont le double statut de salarié et d'auteur. Depuis 15 ans, les syndicats de journalistes et la Scam se battent ensemble pour que les droits d'auteur que la loi reconnaît aux journalistes, soient respectés en matière de rediffusion des articles sur Internet d'une part, et en matière de photocopie ou de copie privée numérique d'autre part. Dans ce dernier cas, un mandat confié à la Scam est suffisant pour que le journaliste perçoive ses droits. Afin que la Scam gère également les droits de ré-exploitation de ses articles sur Internet ou cédéroms, le journaliste doit alors adhérer à la Scam.

Mandat ou adhésion, il est indispensable que les journalistes rejoignent la Scam pour percevoir les droits leur revenant.

information :

Véronique Pommier : 01 56 69 58 51

RENDEZ-VOUS

Prix Joseph Kessel à Saint-Malo

Anne Vallaeys, lauréate du Prix Joseph Kessel 2005 pour son livre *Médecins sans frontières, La biographie* (Fayard) nous conte l'aventure vécue des hommes et des femmes, connus et surtout inconnus, qui ont inventé la médecine humanitaire. Le jury, présidé par Olivier Weber, était composé de Tahar Ben Jelloun, Michèle Kahn, Gilles Lapouge, Michel Le Bris, Patrick Rambaud, Daniel Rondeau, Jean-Christophe Ruffin, André Velter, Georges Walter et Jean-Marie Drot. Comme chaque année, la Scam a remis le prix dans le cadre du festival Étonnants Voyageurs qui s'est affirmé comme le rendez-vous incontournable des écrivains, éditeurs, documentaristes, libraires et artistes vagabonds.

5^e nuit de la radio : J'entends des voix

lundi 20 juin 2005

à partir de 19 h 30 à la Scam

L'image et le son ont envahi le XX^e siècle. Et le XXI^e siècle ne fait que commencer... La technique a permis de fixer la parole : « Retirez sa voix à un homme, vous lui retirez son âme », murmurait Jean Renoir. Enregistrée, elle n'aura d'autre support que notre imagination et n'en portera que davantage à rêver. La voix nourrit la mémoire de l'univers et le témoignage intéresse l'historien. Qui n'a succombé aux sortilèges d'une intonation, d'un timbre, aux jeux du rythme, des consonnes ou des syllabes ? Voix célèbres ou voix anonymes, une soirée entière pour se prendre un moment pour Jeanne d'Arc.

information : 01 56 69 58 16

Les rencontres du moyen-métrage de Brive

du 3 au 7 juin 2005

La Scam renouvelle son partenariat avec le jeune festival de Brive qui mêle avec une intelligente complicité fiction et documentaire : compétition internationale, rencontres sur le patrimoine, carte blanche à Bertrand Tavernier, soirées autour de la composition musicale, films d'Alfred Hitchcock et de Jean Vigo, rétrospective Chris Marker présentée par ses « fils spirituels »...

information :

www.srf-moyenmetragebrive.com

Festival du Creusot

du 14 au 16 juin 2005

Trois journées sont consacrées au film institutionnel et d'entreprise, aux nouvelles tendances créatives en communication audiovisuelle et aux rencontres professionnelles. Plusieurs auteurs participeront aux jurys et remettront un Prix spécial de la Scam pour le meilleur documentaire.

information :

www.festival-du-creusot.com

Le Festival international de Marseille

du 1^{er} au 6 juillet 2005

Les nouvelles écritures documentaires sont au cœur de la recherche du FID (festival international du documentaire). Vingt films en compétition internationale, dix en compétition française, une compétition de premières œuvres et cinq « écrans parallèles » seront suivis par des tables rondes.

information :

www.fidmarseille.org

Ah... Lussas !

du 14 au 20 août 2005

Cet été, le petit village d'Ardèche vivra à l'heure du cinéma et de l'art contemporain, d'histoires d'épouvante, du monde moderne, des media, des films qui nous regardent. Nous irons en Iran sur la Route du Doc, nous irons voir les œuvres de Morandi, de Grandrieux... Sans oublier la journée Brouillon d'un rêve de la Scam et la Nuit de la Radio.

information : 04 75 94 28 06

www.lussasdoc.com

La rémunération des traducteurs d'œuvres audiovisuelles

L'assemblée générale du 1^{er} juin se prononcera sur une proposition de nouveau mode de répartition des droits pour les œuvres audiovisuelles. En quoi les traducteurs d'œuvres audiovisuelles sont-ils concernés ? Il est important de comprendre que la rémunération des traducteurs ne découle pas d'un classement de leur œuvre (contrairement aux œuvres audiovisuelles). Le tarif appliqué aux traductions est égal à 10 % du tarif de base (catégorie 1) calculé pour un diffuseur quel que soit le classement de l'œuvre

audiovisuelle d'origine. Dans le projet de nouveau mode de répartition, ce principe de rémunération n'a pas été modifié. Toutefois, le conseil d'administration propose que les traductions bénéficient (si le projet est accepté par l'assemblée générale), de la prime à la première diffusion de l'œuvre audiovisuelle en version française sur l'une des chaînes hertziennes. Une notice d'information sera prochainement disponible pour les traducteurs inscrits à la Scam.

information : service répartition 01 56 69 58 66

Dans un communiqué daté du 2 février 2005, La Scam dénonçait déjà l'enlèvement et la détention arbitraires de **Florence Aubenas**, journaliste du quotidien *Libération* et de son interprète **Hussein Hannoun Al-Saadi**. Les deux otages sont retenus en Irak depuis le 5 janvier 2005.

Florence,

Dans l'attente de ton retour et de la libération de ton guide, Hussein, je veux te donner des nouvelles de nous, journalistes, lecteurs, public... Je veux surtout te dire que nous te sommes redevables. Tu t'en rendras bien compte par toi-même, mais mieux vaut que tu le saches par avance : ta captivité – cruelle, terrible, injuste – nous a été un révélateur. Par ton intermédiaire, nous avons beaucoup appris [...]. Toi, ton travail, ton histoire qui – à la lumière de ta prise en otage – auront permis la réhabilitation d'une certaine forme de journalisme. Comme beaucoup, j'ai été frappé par les nombreux courriers publiés dans ton journal, *Libération*. Ceux à qui, un jour, tu avais donné la parole, ceux dont tu avais raconté l'histoire, ces gens dont tu t'étais emparée pour nous les conter, sont à leur tour montés au créneau. Pour toi. [...] Le reproche nous est souvent fait : nous serions coupés des gens, nous vivrions à l'écart des réalités, dans une bulle supposée médiatique. Que ce reproche soit fondé ou

non, et il l'est certainement en partie, tu es un contre-exemple. Pour donner la parole, témoigner et rendre compte, base de notre métier, de notre passion, tu t'es toujours effacée, préservant non seulement les mots des gens mais les mettant en exergue par l'extrême acuité de ton regard. En donnant corps à leurs mots, tu t'es donnée à chaque fois à leurs histoires. Ce don est une grâce. Cette grâce est la grandeur de notre métier.

[...] Notre fierté, immense, est de raconter les gens, de décrire le monde. Au plus près. Au plus juste. Tout en gardant en tête que nous ne sommes que des passants, des passeurs. Tu l'as été, Florence, tu le seras à nouveau. Une fois libre. Et si je dois aller au bout de ma pensée, je dois t'avouer une dernière chose : même otage, même privée de parole, tu es parvenue à rester dans ton rôle de passeur. C'est exceptionnel et c'est pour cette raison que nous, journalistes, lecteurs, public..., tenons à te remercier par avance. Et te le dirons, bientôt, de vive voix.

PAR PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY,

grand reporter au *Figaro*, vice-président du jury du Prix Albert Londres, extraits d'un article paru en mars 2005 dans *Les Inrockuptibles*.

Prix Albert Londres 2005

Depuis 1933, les Prix Albert Londres récompensent chaque année des grands reporters francophones pour leurs qualités d'écriture et d'enquête, pour leur talent à nous raconter le monde. Depuis 1983, la Scam héberge amicalement l'association et assure l'organisation du Prix Albert Londres. À l'occasion de cette 67^e édition, les 21 membres du jury et les anciens lauréats du prix tiennent à marquer leur solidarité avec leur amie et consœur **Florence Aubenas**. Depuis plusieurs années, le jury met ses pas dans les pas d'Albert Londres en décernant ses prix dans des villes qui ont été le théâtre des écrits du prince des reporters. Après la Guyane,

la cathédrale de Reims, le Tour de France, Moscou, Pékin... les prix ont été remis au lycée français Pierre-Loti à Istanbul, le 11 mai 2005. Le prix de la presse écrite a été décerné à **Natalie Nougayrède**, correspondante à Moscou du journal *Le Monde* depuis 2001. Elle a commencé sa carrière en 1991, correspondante en Tchécoslovaquie pour *Libération* et la BBC, puis correspondante dans le Caucase. Natalie Nougayrède est entrée au *Monde* en 1996, elle a reçu le prix 2005 notamment pour ses articles sur la Tchétchénie et particulièrement sur la prise d'otages dans l'école de Beslan. Le prix audiovisuel a été décerné à

Guillaume Martin et **Grégoire Deniau** pour leur reportage *Traversée clandestine* diffusé le 4 novembre 2004 dans *Envoyé Spécial* sur France 2. Les deux reporters ont conjointement filmé, mené leur enquête, écrit leur commentaire pour nous montrer les conditions de vie de ces Africains qui tentent de rejoindre clandestinement l'Europe dans des chaloupes de fortune. Par ailleurs, le jury remercie **Jean Lartéguy** et **Katia Kaupp**, démissionnaires, pour leur fidélité et leur engagement pendant ces nombreuses années ; **Jean-Xavier de Lestrade** (lauréat du prix en 2002) et **Marc Kravetz** (lauréat en 1980) ont été élus pour leur succéder.

La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia n° 21, mai 2005 – ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable. Capital 300 000 € – RCS Paris D 323 077 479 – APE 748 K
Directeur de la publication : Laurent Duveillier. **Ont participé à ce numéro :** Jean-Serge Biron, Eve-Marie Cloquet, Philippe Drouin, Marie-Anne Ferry-Fall, Stéphane Joseph, Céline Lanau, Marie-Christine Leclerc Senova, Affet Mosbah, Nicolas Mazars, Barbara Ramonbordes.
Scam France – 5, avenue Vélasquez, 75008 Paris. Tél. 01 56 69 58 58 communication@scam.fr – www.scam.fr
Scam Belgique – Rue du Prince royal 87, 1 050 Bruxelles. Tél. (2) 551 03 21 infos@scam.be – www.scam.be
Scam Canada – 4446, Bd Saint-Laurent, bureau 202, Montréal H2W 1Z5 (Québec). Tél. (1) 514 738 88 77 schlittler@scam.ca – www.scam.ca
conception graphique : Catherine Zask, assistée de Benoît Santiard
impression : Jourdan, mai 2005, tirage à 23 000 exemplaires.